

ATTESTATION DE RECEPTION DE MESSAGES NON SOLLICITES SUR MOBILE

Numéro de mobile

.....

Vous

Je soussigné(e) (nom, prénoms) :
 en qualité de titulaire de la ligne :
 en qualité d'utilisateur de la ligne, dont le titulaire est :
 (rayez la mention inutile)

Né (e) le : à

Demeurant à :

Atteste avoir reçu un message non sollicité.

Le message

Média par lequel vous avez reçu le message :

- SMS
- MMS
- Autre (précisez) :
- Date de réception du message :
- Heure de réception du message :
- Venant de (numéro de l'émetteur) :
- Recopiez l'intégralité du texte du message :
-
- Et/ou, décrivez l'image, la vidéo ou le son reçu :

Avez-vous donné un accord préalable à l'émetteur, pour qu'il vous adresse des messages sur votre mobile ?

- Oui Non Je ne m'en souviens pas

Avez-vous utilisé un de ses services (sur mobile, via le web, ...) ?

- Oui Non Je ne m'en souviens pas

Avez-vous envoyé le mot « STOP » par SMS à l'émetteur ?

- Oui Non Je ne m'en souviens pas

Si oui, votre demande a-t-elle été prise en compte (vous avez alors reçu un SMS confirmant la prise en compte de votre demande, puis vous n'avez plus reçu de SMS de ce service) ?

- Oui Non

J'autorise Orange à intervenir auprès de l'émetteur de ce message non sollicité, afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires.

Je reconnais l'exactitude des éléments mentionnés ci-dessus.

Fait à :

Le :

Signature :

A retourner à : Orange Service Clients Mobiles - 41965 Blois Cedex 9

Pour aller plus loin, vous pouvez contacter :

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), sur les questions relatives à la protection des Données Personnelles. <http://www.cnil.fr>

La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), sur les questions relatives au Droit de la Consommation, si vous vous considérez comme victime d'une escroquerie. www.finances.gouv.fr/DGCCRF/

Info Service Consommation : 0 820 202 203 (0,09 € /mn TTC à partir d'un poste fixe). Les antennes de la DGCCRF près de chez vous sur le site du ministère de l'économie. <http://www.finances.gouv.fr>

Le CST (Conseil Supérieur de la Télématique), sur les questions déontologiques pour les services télématiques de type : 08.9x.xx.xx.xx. (de type Audiotel®), SMS+ (numéros courts de 3xxxx à 8xxxx), Gallery. <http://www.telecom.gouv.fr>

Le Procureur de la République de votre lieu de résidence ou du domicile de l'auteur de l'infraction, pour porter plainte si vous estimez que l'auteur de l'infraction doit être condamné à une sanction pénale (amende, emprisonnement) et à la réparation de votre préjudice (dommages-intérêts).

Il est nécessaire de porter plainte si les faits sont complexes ou si l'auteur de l'infraction n'est pas identifié ou identifiable. Si vous ne connaissez pas l'auteur de l'infraction, vous pouvez porter plainte contre X.

Si les faits sont simples, il n'est pas nécessaire de porter plainte. Vous pouvez choisir la citation directe. (<http://vosdroits.service-public.fr>)